

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°23S0017 - Réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents - Lot 18 Ravalement de façade - Avenant de prestations supplémentaires

N° : VA_DEC2025_752
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1-2°, R2194-2, R2194-3 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure avec la société RUDANT située à TOURCOING (59200), titulaire du lot n°18 Ravalement de façade du marché n°23S0017 Réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents, un avenant n°4 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Montant du marché : 220 809,75 € HT

Avenant n°1 : 10 898,37 € HT soit une augmentation de 4,93%

Avenant n°2 : Avenant sans incidence financière

Avenant n°3 : Avenant de prolongation du délai d'exécution des travaux

Avenant n°4 : 10 069,75 représentant une hausse de 4,56%

Nouveau montant du marché : 241 777,87 € HT

Imputation budgétaire : 2313.024.2200.SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 23 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214858-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 23 octobre 2025